

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	4 h. 39 ^m soir.	2 h. 58 ^m soir.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m soir.
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	—	—	—

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
{Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
{Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 30 Novembre.

On a beaucoup commenté, depuis deux jours, le débat de samedi à la Chambre des députés, sur la gratuité de l'enseignement. Le principe de la gratuité a été naturellement adopté à une majorité considérable; mais il y a eu désaccord entre la majorité et le ministère, à l'occasion d'un amendement de M. de Sonnier qui a réuni 241 voix contre 206, pour la prise en considération.

Le vote a paru surprendre M. le ministre de l'instruction publique qui a dit que le projet de loi serait peut-être retiré.

On ne peut s'empêcher de trouver fort brusque ce premier mouvement de M. Jules Ferry. Quelle serait donc la conséquence de l'amendement de M. de Sonnier, s'il était définitivement admis? L'Etat serait obligé de supporter une charge nouvelle d'environ quatre à cinq millions. En effet, le produit d'un centime dans toute la France est de trois millions et demi ou à peu près, ce qui ferait pour les deux centimes supprimés, un déficit à combler d'un peu moins de sept millions. Seulement, il faut tenir compte de ce fait que les villes et en général les communes riches n'auront pas besoin, même si le nombre des centimes obligatoires est réduit à six, de recourir à la subvention de l'Etat; elles feront face aux dépenses de l'instruction avec le cinquième de leurs revenus ordinaires. Ce sont donc seulement les petites communes qui profiteront de cette diminution. Quoi de plus juste et de plus nécessaire?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

La Chambre continue l'examen du projet relatif à la gratuité de l'instruction primaire et l'article 2, consacré aux voies et moyens, a occupé toute la séance.

Le ministre propose de rendre obligatoires les centimes additionnels prévus par les lois de 1850 et de 1875 et de les mettre à la charge des communes. Cette disposition, qui avait déjà donné lieu à de sérieux dissentiments entre la commission et le gouvernement, a rencontré également à la Chambre une sérieuse opposition.

M. Daguilhon-Pujol a longuement développé un amendement portant que quatre centimes prévus par les lois précitées seront obligatoires pour les communes, que les quatre autres resteront à la charge des départements, et que l'Etat devra suppléer au déficit, s'il en existe un.

Le ministre a combattu cette proposition. Il s'est efforcé de faire comprendre que les excédants au budget ne permettraient pas à l'Etat de faire seul face à la dépense occasionnée par l'établissement de la gratuité, dépense qui ne s'élèvera pas à moins de 40 millions.

Le gouvernement, d'après M. Ferry, a fait la seule chose possible en demandant aux communes un léger sacrifice. L'Etat aura encore à leur venir en aide pour la construction des

écoles et l'organisation d'autres services importants serattachant à l'instruction primaire ou au développement de l'enseignement.

MM. Lorois et Ganivet ont soutenu la proposition de M. Daguilhon-Pujol, en insistant vivement sur cette considération que les centimes communaux pèsent spécialement sur la contribution foncière. M. Ganivet est d'avis que, puisqu'il plait à l'Etat d'imposer aux communes l'obligation, c'est à lui d'en supporter les frais.

Après quelques mots de M. Paul Bert, l'amendement proposé par M. Daguilhon-Pujol est mis aux voix et repoussé par 251 voix contre 189.

Plus heureux, M. de Sonnier, député du Loir-et-Cher, a fait adopter par la Chambre la prise en considération d'une proposition qui réduit à six centimes le chiffre de ceux qui seront à la charge des Communes pour l'établissement de la gratuité. Son amendement a été voté par 241 voix contre 206.

Ce vote, assez inattendu, dit le *Parlement* qui détruit toute l'économie du projet, a causé d'autant plus d'émotion que M. le ministre de l'instruction publique a demandé que la discussion fût suspendue; le vote qu'on venait d'émettre pouvant amener le retrait du projet de loi.

On a fixé à jeudi la date de la discussion de l'interpellation de M. Delafosse sur la politique extérieure.

SENAT

Séance du 27 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

Le Sénat aborde la discussion du budget par chapitres.

Les 85 chapitres du budget du ministère des finances ont été adoptés à l'exception du chapitre 8 (supplément à la dotation de la Légion d'honneur).

Sur la demande de M. de Vallée, le ministère de la justice a été réservé; le ministère des affaires étrangères aussi, sur la demande de M. Broglie.

Les sept chapitres de la première section du ministère de l'intérieur ont été adoptés; l'Algérie a été réservée pour lundi. Il en a été de même des cultes, sur la demande de MM. Baudouin et de Ravignan.

Le ministère des postes et télégraphes n'a donné lieu à aucun débat.

Le Sénat s'est arrêté au milieu du ministère de l'agriculture et du commerce.

La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

Affaire Cissey-Rochefort-Laisant.

Audience du 26 novembre.

Plaidoirie de M^e Robinet de Cléry.

M^e Robinet de Cléry rappelle d'abord, dans le langage le plus imagé, les engagements dans lesquels le général s'est trouvé et s'est si vaillamment conduit, en Afrique, en Crimée et pendant la désastreuse guerre de 1870, à Gravelotte et à Saint-Privat.

« Ah! s'écrie l'avocat, si tous ceux, général, que vous avez conduits à l'honneur, à la gloire, pouvaient venir ici, si ceux qui ont succombé pouvaient se lever, combien ils rendraient ici pour vous un témoignage éclatant! comme ils feraient disparaître devant eux ces haines et ces rancunes, et ces abominables calomnies! »

M^e Robinet de Cléry rappelle tous les rapports, tous les ordres du jour où le nom du général a été cité. Voici ses combats et quelques dates: Constantine, Médéah, Mascara: en 1863 ou 1864, il a chargé au premier rang dans les plus brillantes

charges de cavalerie.

Le maréchal Bugeaud l'a cité plusieurs fois dans ses rapports de la manière la plus flatteuse, notamment pour la bataille d'Isly.

M. le général de Cissey s'est conduit de la façon la plus valeureuse à l'assaut de la redoute de Sébastopol et à la prise de Sébastopol. A ce dernier fait d'armes, il a eu quatre chevaux tués sous lui.

Aux journées des 31 août et 1^{er} septembre, il s'est conduit de la manière la plus glorieuse.

« J'ai là, ajoute l'avocat de M. de Cissey, une lettre d'un compagnon d'armes de mon client, qui lui rend la justice la plus flatteuse. La division de Cissey est la seule qui ait pris des drapeaux à Metz. »

Je demande à ceux qui poursuivent le général de leurs calomnies quels sont ceux parmi eux qui ont rendu de semblables services à leur pays?

Du fond de leur arrière-bureau du journal, ils jettent la boue à ce vaillant soldat; ils l'accusent d'avoir reçu des liasses de billets de banque. Ce sont leurs expressions!

Ces attaques odieuses ne s'expliquent que par l'esprit de parti. Le général de Cissey a commandé une division lors de la répression de la Commune; voilà d'où viennent les rancunes.

Il est entré à Paris avec son uniforme, quand M. Rochefort sortait par une autre porte.

Où, nous le dirons, il y a quelque courage à le faire, le général de Cissey a réprimé cette armée cosmopolite enfermée dans Paris. Les responsabilités de cette répression, il ne les repousse pas, il les accepte: oui, il leur a rigoureusement appliqué les droits de la guerre...

Il a traité en bandits les assassins des généraux Clément Thomas et Lecocq, les assassins de la rue Haxo et les incendiaires de l'Hôtel de Ville; il leur a appliqué les lois de la guerre et il en revendique fièrement et courageusement la responsabilité!

INCIDENT

Ces paroles sont prononcées avec une véhémence et une ardeur qui se communiquent à l'auditoire. Des bravos frénétiques éclatent à plusieurs reprises.

Une immense émotion s'empare de l'auditoire, composé en partie des membres du jeune barreau. Ce sont des bravos, puis des applaudissements, puis une véritable ovation.

L'assistance toute entière s'associe aux courageuses paroles de M^e Robinet de Cléry; toutes les mains se tendent vers lui; de minute en minute les acclamations redoublent.

Les huissiers s'efforcent en vain de dominer le tumulte. En vain M. le président Cartier essaie de se faire entendre. Il n'a d'autre ressource que de se couvrir et de quitter précipitamment la salle d'audience suivi de tous les membres du tribunal.

Alors, pendant près d'un quart d'heure, des clameurs enthousiastes retentissent sans qu'il soit possible de les arrêter. On entoure, on félicite M^e Robinet de Cléry, des Cris de: « A bas la Commune. » A bas la Canaille! vive l'armée! se succèdent sans interruption.

Au banc des prévenus, M. Rochefort et M. Laisant, très pâles, sont entourés de quelques rédacteurs de feuilles radicales qui protestent — ce qui est le comble du comique — contre l'outrage ainsi fait à la magistrature.

M. le président suspend l'audience. Des interpellations se croisent de tous les côtés; tout d'un coup le silence se fait.

M^e Rousse, ancien bâtonnier, qui est en robe dans l'auditoire, prend la parole:

« Messieurs les avocats, dit-il, voulez-vous écouter un de vos anciens, un ancien bâtonnier. Je défends aux avocats de donner le moindre signe d'approbation ou d'improbation. »

Le calme se rétablit peu à peu; le tribunal reprend l'audience, et M. le président Cartier, d'un ton très animé, prononce les paroles suivantes:

Le tribunal, vu la manifestation indécente et injurieuse produite surtout par les avocats, ordonne que la salle sera évacuée. L'audience sera reprise plus tard.

On fait évacuer la salle.

M. Rochefort quitte précipitamment son banc et va vers une fort jolie femme, très élégante, que les gardes expulsent avec le reste du public. On dit que c'est sa fille. M. Rochefort la fait rentrer et assise sur un banc, à côté d'une autre dame.

Quelques instants après, plusieurs personnes rentrent dans la salle, notamment trois dames, assises au banc réservé aux invités de M. le président.

Dès que la salle d'audience a été évacuée à la suite de l'incident que nous rapportons plus haut, M^e Barboux, bâtonnier, averti de ce qui se passait, est arrivé et a fait rentrer les avocats en robe qui avaient été expulsés.

Le tribunal reprend l'audience à une heure un quart.

M. le président. — Le tribunal regrette la manifestation indécente — indécente, je le répète — qui s'est produite tout à l'heure; — nous rappelons leurs devoirs aux avocats, aux vrais comme aux autres, et le tribunal sévira contre les interrupteurs, de quelque côté qu'ils soient.

M^e Barboux, bâtonnier, s'avance à la barre et dit: « Je suis heureux de ce que le tribunal vient de dire, en ce qu'il a compris que les vrais avocats n'ont pas eu l'intention d'injurier le tribunal; je pense que mes confrères profiteront de l'enseignement qui ressort de cet incident regrettable; nous avons l'habitude de respecter la justice. »

M. le président. — M^e Robinet de Cléry, vous avez la parole.

L'avocat du général, après avoir donné connaissance de diverses lettres du maréchal de Mac-Mahon dont le texte dément formellement la prétendue disgrâce dans laquelle les adversaires avaient prétendu que le général était tombé, parle de cette époque où le ministre de la guerre s'occupait de la façon la plus active, la plus fiévreuse du renouvellement de notre matériel, du réarmement.

C'est l'homme qui a rendu à son pays un semblable service au moment où les circonstances étaient menaçantes. Voilà le soldat dévoué qu'on traîne dans la boue.

M^e Robinet examine les différentes accusations émanant de l'*Intransigeant* et du *Petit Parisien*, tant pour la remonte des chevaux que la vente des fusils.

Le défenseur poursuit de son ironie un article de M. Rochefort où l'écrivain prétend que le lieutenant-colonel Clément se promène à New-York et qu'on s'est bien gardé de le faire extraditer. Il eût été plaisant que les adversaires eussent demandé, pour appuyer un nouveau sursis, le temps de retrouver ce témoin.

M. Rochefort avait demandé dans son article dans quel cimetière le lieutenant-colonel avait été inhumé: on le lui a dit hier.

Le défenseur fait remarquer avec quelle cruauté on a infligé à la veuve et aux enfants de M. Clément une nouvelle douleur.

Arrivant à l'article du *Petit Parisien* du 28 octobre, M^e Robinet de Cléry en analyse les accusations. Ses adversaires ont prétendu que 130 mitrailleuses qui étaient rouillées, après avoir séjourné dans l'arsenal de Metz, avaient été achetées à un prix scandaleusement exagéré et que M^{me} de Kaulla avait précédé à ce marché en y faisant un grand bénéfice.

M. Robert, sous-ingénieur, a été entendu; on a vu que rien n'avait été plus loyal que cette affaire. Elle avait été conclue sous le général du Barrail, ministre de la guerre, pendant que M. de Cissey était à Bourges.

Ces mitrailleuses ne furent reçues qu'après l'examen des hommes les plus compétents comme l'ont dit hier MM. Berge et de Relfy. On fut bien alors, à un moment où notre armement était si faible, d'avoir ces mitrailleuses. Ce fut là une excellente affaire.

L'avocat de M. de Cissey porte le défi le plus énergique aux journaux qui calomnient ce général, non seulement de prouver, mais même de rendre vraisemblable la remise de 83,000 fr. pour le paiement du mobilier.

Le défenseur expose qu'au moment où on craignait la guerre, l'équipement était une suite nécessaire de l'armement; il fallait des chaussures pour

les soldats : la maison Godillot en fabriquait 300,000, mais qui n'étaient pas encore livrés.

Il en fallait près d'un million de paires. Un seul entrepreneur eût été dans l'impossibilité de les fournir ; on s'adressa donc à dix entrepreneurs, et comme Godillot était le mieux outillé pour livrer plus vite, on lui accorda la fabrication de 500,000 paires de chaussures à 8 fr. 60, prix déjà fixé.

Ce prix avait été convenu bien avant la nouvelle commande nécessitée par les circonstances. Et on veut que M. Godillot ait pris 83,000 fr. sur ses bénéfices pour payer le mobilier de M^{me} de Kaulla ! Mais il fallait appeler ici M. Godillot.

M^{re} Robinet de Cléry fait observer que la vente des armes déposées dans les arsenaux fut ordonnée par un décret de l'Assemblée nationale après qu'une commission se fut prononcée.

Le décret prescrivait que si un marché ne pouvait pas être conclu, on vendrait ces armes de gré à gré, et si cette dernière combinaison ne pouvait réussir, le décret ordonnait de briser ces armes dont l'entretien coûtait fort cher.

M. le général de Cisse y partageait cette opinion, et il fit vendre ces armes de rebut.

Venant à l'affaire du mobilier du général Chanzy, l'avocat explique combien les 25,000 fr. alloués pour ce mobilier, le furent régulièrement.

M. Thiers avait voulu que les commandants fussent convenablement installés, et il avait fait inscrire au budget une somme de 25,000 fr.

M^{re} Robinet de Cléry, tout en regrettant que le général de Chanzy n'ait pas pris, comme il le devait la défense de M. de Cisse y, se plaît à dire que le nom de ce général qui s'est battu vaillamment et, pas à pas, jusqu'au Mans, devait être pour les adversaires un nom sacré !

Ici l'avocat s'assied épuisé de fatigue et demande une suspension.

M. le président. — L'audience est suspendue.

Audience du 27 novembre.

La foule est aussi nombreuse aujourd'hui que les autres jours.

Dès le début de l'audience, M. Laisant ajoute quelques observations à la plaidoirie de son avocat. M. Laisant veut répondre aux attaques de ses adversaires, il prend très vivement à partie le général de Cisse y, s'attachant particulièrement à critiquer sa vie privée. Répondant à la lecture des états de service du général, il lit un passage du rapport fait par le général de Rivière, lors du procès Bazaine, malgré les protestations de tout l'auditoire que le président est obligé de réprimer.

M. Laisant s'engage dans une comparaison entre Bazaine et le général de Cisse y.

L'orateur ne se fait pas d'illusion, la vérité sortira de la commission d'enquête, il en appelle à l'opinion publique et croit qu'il rend service à la patrie en demandant que les responsabilités répondent à la situation occupée. Le général doit compte de ses actes comme le soldat.

M^{re} Robinet de Cléry ne peut pas laisser passer les nouvelles et violentes calomnies qu'on vient de jeter à la figure du général de Cisse y, sans protester de nouveau de toute son énergie.

Ces nouvelles attaques de M. Laisant, s'écrie l'avocat, ont été si grossières et si déloyales, que je veux aussi vous faire connaître toute l'envie et toute l'ambition de ce député.

M. Robinet de Cléry donne lecture d'une lettre signée d'un ancien camarade de régiment de M. Laisant, et racontant la conduite de l'accusateur du général de Cisse y pendant la guerre et l'opinion qu'on avait de son courage.

M. Laisant se lève et dit qu'il répondra dans son journal.

MM^{es} Delarue et Rivière avocats des prévenus, s'empresent de saisir ce nouvel incident pour faire une nouvelle demande de sursis.

Cette demande soulève des murmures dans l'assistance, et le président menace de faire évacuer l'audience.

M. H. de Rochefort demande, au moins, à faire entendre un témoin qu'il a amené avec lui. Le président fait observer que c'est absolument contraire à la loi.

M^{re} Robinet de Cléry s'y oppose d'ailleurs avec énergie.

La parole est donnée à M. le substitut Lasserre.

M. le substitut Lasserre, dans un réquisitoire modéré, déclare que, ni la concussion, ni la trahison n'existent. Nous aurions voulu, dit-il, qu'on accordât un sursis, mais nous sommes convaincus que la lumière n'aurait pas été faite davantage. Si M. de Cisse y est coupable tout le ministère l'était, il fallait le poursuivre.

Quant à M^{me} de Kaulla, je crois qu'elle est restée comme de Tencin pour le régiment, étrangère aux secrets de la politique.

M. de Cisse y est un homme honnête, du moins dans l'espèce qui nous occupe. L'armée n'a pas été attaquée avec lui, d'ailleurs, il y a un homme : le ministre, qui sait la dépendre.

Jugement.

Après quatre heures de délibération, le tribunal rentre en séance.

M. le président Cartier prend des mesures d'ordre, et déclare qu'il fera saisir et amener devant le tribunal, quiconque donnera des marques d'approbation ou d'improbation ; puis il donne lecture du jugement.

Le tribunal rappelle les faits qui ont amené le procès Cisse y contre Laisant et Rochefort, déclare qu'il y a lieu d'admettre des circonstances atténuantes, et condamne pour délit d'outrages et de diffamation :

MM. Laisant et Rochefort à 4,000 fr. d'amende et 8,000 fr. de dommages-intérêts chacun.

Les gérants de *L'Intransigeant* et du *Petit Parisien* à 2,000 fr. d'amende chacun ;

A l'insertion du jugement dans dix journaux :

« Attendu, dit le jugement, que les prévenus n'ont apporté aucune preuve de leurs imputations calomnieuses. »

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Concours régional agricole de Cahors
DU SAMEDI 21 AU LUNDI 30 MAI 1881.

Arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Art. 1^{er}. Les concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles institué chaque année dans la région comprenant les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, se tiendra, en 1881, du 21 au 30 mai, dans la ville de Cahors.

Art. 2. A ce concours seront décernés la prime d'honneur, les prix culturaux et les médailles de spécialités accordés aux agriculteurs du département du Lot dont les exploitations, visitées en 1881, par la commission de la prime d'honneur, auront été jugées dignes de ces récompenses.

Pour être admis à exposer, on doit en faire la déclaration au Ministre de l'agriculture et du commerce. Cette déclaration doit être parvenue au Ministère, à Paris, à la date du 7 avril.

On peut se procurer des programmes de ces concours soit à la Préfecture, soit au Ministère de l'agriculture et du commerce.

M. le ministre de l'intérieur, prenant en considération les dégradations exceptionnelles occasionnées sur le chemin de grande communication n° 33, et la situation financière du département du Lot, vient d'accorder à ce dernier une subvention de 6000 fr. pour la réparation de ce chemin.

La Société des Sauveteurs du Lot a tenu sa séance trimestrielle dimanche dernier, sous la présidence de M. Augustin Cangardel.

Elle a voté une somme assez importante, pour sa caisse de retraite.

Le Républicain du Sud-Ouest annonce que les communications sont interrompues avec l'Observatoire du Pic du Midi.

M. Capmas, recteur de l'Académie de Caen, est nommé recteur de l'Académie de Toulouse. Nous saluons avec plaisir cette nomination. M. Capmas est un de nos compatriotes les plus distingués et nul ne pouvait plus dignement que lui occuper la première place, dans notre ressort universitaire.

M. Chappuis, recteur de l'Académie de Toulouse, est nommé, sur sa demande, recteur de l'Académie de Dijon.

LES VIGNES DU SOUDAN

Nous avons annoncé la découverte, au Soudan, de vignes annuelles à tubercules, par M. Lécart, délégué de M. le ministre de l'instruction publique. Un grand nombre d'agriculteurs ont tenté de se procurer des graines de ces vignes. La commission du phylloxéra, à l'Académie des sciences, informe qu'elles recueille les demandes et qu'elle fera la distribution des grains aussitôt qu'elles lui seront parvenues. Mais voici M. Lécart qui se ravise. D'une no-

tice imprimée au Sénégal, et parvenue en France, il résulte que l'auteur de la découverte ne veut pas se dessaisir de ses droits. Il rentrera en France, probablement à la fin de décembre, et il vendra directement ses graines, soit à son domicile, à Scey-sur-Saône (Haute-Saône), soit par l'intermédiaire de son correspondant, M. Chautin, horticulteur à Paris. Le dernier numéro des comptes rendus de l'Académie des sciences donne, d'ailleurs, un extrait de cette notice, exprimant nettement l'intention du voyageur.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Compositions du mois d'Octobre 1880.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1^{er} Costes, L. ; 2^e Tinel, G. Mathématique. — 1^{er} Bénâtre, A. ; 2^e Fayret, J.

Mathématiques préparatoires.

Version latine. — 1^{er} Pernot ; 2^e Bachaud. Narration française. — 1^{er} Pernot ; 2^e Delbouis. Mathématiques. — 1^{er} Tinel ; 2^e Julhia.

Rhétorique.

Version latine. — 1^{er} Castagné, L. ; 2^e Grenat, P. Version grecque. — 1^{er} Castagné, L. ; 2^e Barriéty. Discours français. — 1^{er} Crudy, F. ; 2^e Latapie, B.

Seconde.

Version latine. — 1^{er} Bénech, E. ; 2^e Pénel, A. Version grecque. — 1^{er} Bénech, E. ; 2^e Bramel, J. Narration française. — 1^{er} Maury, J. ; 2^e Bénech, E.

Thème latin. — 1^{er} Pénel, A. ; 2^e Maury, J.

Troisième.

Version latine. — 1^{er} Vioussens, D. ; 2^e Rulhe. Version grecque. — 1^{er} Gibrat, A. ; 2^e Mercié, M. Narration française. — 1^{er} Laguasque, F. ; 2^e Crayssac, J.

Thème latin. — 1^{er} Lafon ; 2^e Gibrat, A.

Quatrième.

Version latine. — 1^{er} Bénech, W. ; 2^e Gaston, H. Version grecque. — 1^{er} Gaston, H. ; 2^e Bénech, W. Thème latin. — 1^{er} Lamoure ; 2^e Cazes. Français. — Bénech, W. ; 2^e Vastiear, L.

Cinquième.

Version latine. — 1^{er} Arnault, C. ; 2^e Marbot, A. Version grecque. — 1^{er} Lacaze ; 2^e Clavières. Thème latin. — 1^{er} Boi ; 2^e Lacaze.

Thème grec. — 1^{er} Ganiayré, R. ; 2^e Marbot, A.

Sixième.

Exercices français. — 1^{er} Bucamp, A. ; 2^e Pouget, A.

Thème latin. — 1^{er} Bénech, E. ; 2^e Pouget, A. Calcul. — 1^{er} Lamoureux, F. ; 2^e Faurie, L. Version latine. — 1^{er} Laulanié, M. ; 2^e Lagasque, P.

Septième.

Français. — 1^{er} Brousse, F. ; 2^e Vargues, E. Thème latin. — 1^{er} Brousse, F. ; 2^e Faurie, L. Calcul. — 1^{er} Roque, J. ; 2^e Négret, M.

Version latine. — 1^{er} Bécays, L. ; 2^e Salbant, D.

Huitième.

Orthographe. — 1^{er} Caillassou ; 2^e Delvit. Calcul. — 1^{er} Mendaille, G. ; 2^e Delom, C.

Lecture. — 1^{er} Mendaille, G. ; 2^e Dunan.

Neuvième.

Orthographe. — 1^{er} Arnault, E. ; 2^e Pignères, E. Ecriture. — 1^{er} Caminade, A. ; 2^e Moutier, H. Lecture. — 1^{er} Lamboué, G. ; 2^e Arnault, E. Calcul. — 1^{er} Panouze, E. ; 2^e Caminade, A.

CLASSE PRIMAIRE (1^{re} division.)

Orthographe. — 1^{er} Sémirot, P. ; 2^e Martel, E. Ecriture. — 1^{er} Sémirot, P. ; 2^e Estival, H. Lecture. — 1^{er} Sémirot, P. ; 2^e Giraud, E. Calcul. — 1^{er} Martel, E. ; 2^e Sémirot, P.

2^e division.

Ecriture. — 1^{er} Amadiou, G. ; 2^e Farges, E. Lecture. — 1^{er} Thévenot, J. ; 2^e Farges, E. Calcul. — 1^{er} Farges, E. ; 2^e Biyot, A.

Enseignement secondaire spécial.

2^e année.

Mathématiques. — 1^{er} Buzenac, E. ; 2^e Moreq. Français. — 1^{er} Moreq ; 2^e Mazon. Ecriture. — 1^{er} Delcaillau ; 2^e Moreq.

(1^{re} Année.)

Orthographe. — 1^{er} Lagarrigue, C. ; 2^e Carroul, A. Ecriture. — 1^{er} Lagarrigue, C. ; 2^e Lasfargues, A.

(Année préparatoire.)

Mathématiques. — 1^{er} Desson, C. ; 2^e Verdy, J. Ecriture. — 1^{er} Costes, L. ; 2^e Bénays, E.

Le Proviseur,

VASTIEAR.

Un terrible accident est arrivé samedi dernier, sur la rivière du Lot, à proximité de Cajarc. Le sieur Masbou, éclusier et Delsol, marinier, se sont noyés en franchissant, dans un batelet, le vieux barrage de Gaillac. Nous n'avons pas encore de détails.

NÉCROLOGIE

Le docteur Guilhou.

La tombe à peine fermée sur Célières, Sabatié, Lacombe, qui ont suivi de près Bonhomme, vient encore de s'ouvrir pour Guilhou. Dans ces dernières années, la mort a frappé chez beaucoup de médecins de Cahors et cette libérale confraternité des membres du corps médical, qui, pendant la vie confond âges et conditions, semble ici cruellement se poursuivre jusque dans la mort.

Où, on pourra dire du docteur Guilhou, que son amitié fut franche et dévouée à ses amis, que sa clientèle regrettera son docteur, que les pauvres pleureront sa mort, que la science gardera sa mémoire, mais nous, médecins, qui fûmes témoins des épanchements suprêmes de son âme de médecin et de philosophe, de la sérénité, de la gaieté de sa dernière heure, nous regretterons surtout un confrère.

Il a quitté cette vie presque en se jouant, tant cette vie qu'il a surtout méditée et chantée, l'avait rassuré sur la mort !...

Bienveillance dans son accueil, courtoisie, politesse, exactitude de grand seigneur dans ses rapports avec ses confrères, modestie et réserve dans son opinion, le docteur Guilhou eut toutes ces qualités, qu'il rehaussait encore par le tour littéraire qu'il donnait à ses conversations médicales.

Dire qu'il fut un esprit cultivé, nourri de la lecture des classiques anciens et modernes, n'est point assez dire !

Il fut un médecin littérateur. Quiconque a rencontré ce vieillard majestueux, dans ses promenades solitaires, à la sur son front élevé, dans ses yeux mi-clos et distraits, les méditations du philosophe et du poète.

Et pourquoi ne le dirions-nous pas ? Sa figure n'avait point de masque et son rire franc et ouvert qu'on ait surtout connu ses intimes, reflétait bien la tournure particulièrement satirique de son esprit.

En effet il laisse de nombreuses poésies : des fables des portraits, des chansons, etc., où le vers est facile et correct, l'idée juste et élevée, où la facture n'est point moderne et parnassienne sans doute, mais classique, et révélant de fortes études de latinité. Il excellait surtout dans la satire et c'est généralement d'un seul trait, en quatre vers, qu'il sait mordre et déchirer. Voici de plus mordant que les 4 vers suivants à l'adresse d'un mauvais traducteur de Virgile !

Du fumier d'Ennius, en alchimiste habile, Virgile se vante d'avoir tiré de l'or. Celui-ci, par un tour plus surprenant encor, A tiré du fumier de tout l'or de Virgile.

Nous ne résistons pas au plaisir de citer la fable suivante qu'il composa étant encore au collège :

LA COLONNE ET LE VOYAGEUR.

Fable.

Une colonne était plantée Sur une route fréquentée : Elle était là pour montrer le chemin. Un voyageur, ignorant cet usage, Au monolithe un jour, adresse ce langage : — Colonne, explique-moi quel bizarre destin Fait que depuis vingt ans que dans ces lieux je passe Je te trouve toujours à cette même place ? Tant de constance me surprend ! Viens avec moi faire un tour à la ville, A l'un de ses palais viens servir d'ornement. Là tu figureras plus convenablement Que sur ce grand chemin où tu n'es pas utile. — Voyageur, lui répond la colonne immobile, Je ne saurais te suivre ; attachée à ce point, Je montre le chemin qui conduit à la ville ; Mais moi je n'y vais point.

Moralistes, censeurs, colonnes de sagesse, A vous cette fable s'adresse. A vous qui des vertus indiquant le sentier, De le suivre avec nous ne faites point métier. 1818.

Toutes ces chansons françaises et patoises sont empreintes de cette douce philosophie, comme il l'appelle, qui certes ne vise pas à la métaphysique ou même à la morale la plus pure, mais qui résume pour lui, l'art de savoir vivre.

Voici une chanson entre toutes :

L'EAU QUI COULE SOUS LE PONT.

Alceste, en son humeur sauvage, Veut redresser tous les travers : Rendre une coquette plus sage ;

Plus modeste un faiseur de vers (bis).
Mais a-t-il perdu la boue ?
Qu'il laisse les gens comme ils sont ;
Fait-on remonter l'eau qui coule,
Qui coule, coule sous le pont ?

Voyez ce maigre journaliste
Dans son taudis, la plume en main,
Sur des on-dit pris à la piste,
Des Etats régler le destin :
Cent oracles, qu'il vous déroule,
Demain, dit-il, s'accompliront ;
Demain ! vous verrez l'eau qui coule,
Qui coule, coule sous le pont.

Tes attrails, ô charmante Lise,
Chez toi font pleuvoir billets doux ;
On te caresse, on te courtise,
Hâte-toi de prendre un époux. (bis) ;
Les grâces t'assiègent en foule ;
Mais bientôt les rides viendront.
Beauté fuit comme l'eau qui coule,
Qui coule, coule sous le pont

Argon, triste célibataire,
Va prendre femme à soixante ans.
Epouse-t-il une douairière ?
Non, un tendron de vingt printemps. (bis)
Il parle de jeter au moule
Marmots qui lui ressembleront !...
Comme le vin à l'eau qui coule,
Qui coule, coule sous le pont.

Dans ma douce philosophie
Je vois le mal, j'aime le bien
Et quoique pauvre de génie
Je ne suis pas meilleur chrétien. (bis).
Vivant inconnu dans la foule,
Mais sans jamais courber mon front,
Je passe comme l'eau qui coule,
Qui coule, coule sous le pont. 1826

Chose bizarre, le Dr Guilhou manqua-t-il à sa destinée, comme savant ? Sa thèse inaugurale sur le *Bouton d'Alep*, tendrait à le faire croire. En effet, distingué par ses maîtres, dès sa 4^e année de médecine, il fut envoyé avec d'autres en Egypte et en Syrie pour étudier la peste. Or, après un voyage d'une année, il rapportait les matériaux scientifiques pour servir à la description d'une maladie jusqu'à lui très incomplètement connue. Son premier essai fut un coup de maître. Sa thèse vraiment magistrale, sert encore tout entière aujourd'hui à la description que font nos auteurs classiques du Bouton d'Alep. L'auteur s'y montre en effet avec toutes les qualités voulues d'observation précise, de réflexion sagace, de concision scientifique. La thèse du Dr Guilhou est un morceau de littérature médicale. Pourquoi s'est-il borné à cette seule production, alors que tout en faisait espérer d'autres ? Quoiqu'il en soit, d'autres ont laissé pour leur survie une réputation méritée de praticien éminent, une sorte d'auréole légendaire qui longtemps protégera leur mémoire de l'oubli. Guilhou laisse une page dans l'histoire écrite, qui ne sera point déchirée.

Disons en terminant qu'après avoir vécu 50 ans de cette vie de bon praticien de province, après avoir cru toute sa vie, ce qu'a cru Socrate : à l'immortalité de l'âme, à la vie future, il est mort en chrétien.

Dr X.

Dernières Nouvelles

Paris, 28 novembre.

Le *Parlement* croit qu'après le jugement d'hier, la Chambre ne se hâtera pas de nommer la commission d'enquête sur M. de Cissey ; l'enquête tombera d'une mort naturelle.

Le *Soleil* regrette que les conservateurs ne s'organisent pas sur le terrain commun en vue des élections de 1881.

La *Marseillaise* ouvre une souscription pour payer les dommages alloués à M. de Cissey.

Le *Temps* espère que la Chambre, mieux informée, ne persistera pas à maintenir l'amendement Sonnier.

Le *Temps* estime que le scrutin de liste donnerait à la Chambre une plus grande force en lui donnant l'indépendance et un sentiment plus élevé et plus désintéressé des intérêts généraux du pays.

Le *Siècle* pense que l'enquête parlementaire sur le général de Cissey est plus que jamais nécessaire pour agrandir le débat.

La *France*, parlant des congrès ouvriers, dit qu'avant de se constituer en parti politique distinct, les ouvriers devraient faire trêve de

leurs dissentiments et se grouper par syndicats.

La *Gazette de France* est assignée pour mercredi pour un article paru dans le numéro du 19 novembre, pour injures aux conseils académiques.

Paris, 29 novembre.

La cour a confirmé le jugement condamnant à quatre mois de prison, 500 francs d'amende et 4,000 de dommages-intérêts le gérant du *Corsaire*, poursuivi par le cardinal de Bonnechose.

Paris, 29 novembre.

Aujourd'hui, l'anniversaire de la mort de Lacordaire a été célébré à la messe de Saint-Augustin. Parmi les assistants, nous remarquons MM. de Broglie, Buffet, de Chesnelong, Keller, le prince de Léon, Lamy, etc., douze Dominicains et Pères d'un ordre de Palestine en habits religieux.

Dans son discours, le P. Montsabrè raconte l'expulsion des Dominicains. Il expose une magnifique théorie sur la liberté. (Des applaudissements aussitôt réprimés se font entendre.)

Plusieurs arrestations ont été opérées parmi lesquelles ont été citées de M. Combette, ancien procureur de la République.

Paris, 29 novembre.

Il y a eu hier, au cimetière Levallois, une manifestation sur la tombe de Ferré. Plusieurs arrestations ont été opérées, à la suite desquelles le journal *l'Intransigeant* organise une pétition adressée au Conseil municipal demandant un emplacement spécial pour l'érection d'un monument en l'honneur des combattants de la Commune.

A la conférence Lanessau, qui a eu lieu au Château d'Eau sur Diderot et la Révolution, Rochefort a reçu une ovation.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 30 novembre, 3 h. soir.

La Chambre des députés a adopté dans sa séance d'hier, l'ensemble du projet de loi établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire.

L'amendement de M. de Sonnier, pris en considération Samedi, a été finalement rejeté.

Bourse de Paris

Cours du 30 novembre.

Rente 3 p. %	85 60
— 3 p. % amortissable	87 40
— 4 1/2 p. %	114 00
— 5 p. %	119 05

CHRONIQUE FINANCIÈRE

de la *Banque Nationale*, capital : 30 millions
11, RUE LE PELETIER

Paris, le 27 novembre 1880.

La Bourse est plus faible le 0/0 est revenu à 119.02, le 3 0/0 à 85.50, l'amortissable à 87.32. En prévision d'une prochaine élévation du taux de l'escompte de la Banque de France, le prix du report s'est élevé à 40 centimes sur le 5 0/0 et un certain nombre de spéculateurs ont agi prudemment d'alléger leurs positions sans attendre la liquidation.

Le Lyon est ferme aux environs de 1.470, un peu plus cher au comptant qu'à terme.

Les Institutions de Crédit ont été moins atteintes que nos rentes par la réaction, le Foncier oscille autour de 1.350 ; la Banque de Paris se tient de 1.140 à 1.145, le Foncier Algérien est en reprise de 616 à 618.

La Banque Nationale est demandée à 645 Cette Société annonce pour le 1^{er} janvier 1881 le paiement du coupon n° 3, de ses actions, qui sera de 12 fr. 50, représentant pour l'exercice 1880 l'intérêt statutaire de 5 0/0 sur les 250 fr. versées. Quant au dividende de 1880, qui sera fixé par la prochaine assemblée générale, il sera, comme pour l'exercice précédent, et conformément à la décision de l'assemblée générale du 10 avril dernier, mis en paiement le 1^{er} juillet.

Les demandes vont en augmentant sur les parts de fondateurs de Panama : elles se faisaient aujourd'hui à 26.000 fr. ferme et à 44.000 francs à prime dont 1.000. Ce fait donne la mesure de la confiance du monde des affaires dans le succès de l'entreprise, le revenu des parts de fondateurs ne commence, en effet, qu'après que les actions ont reçu un intérêt de 5 0/0. La prime des actions est montée de 6 à 10 fr.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° du 27 novembre.

Appareil acoustique pour reconnaître en mer le lieu de production d'un son. — Ligne électrique sous marine de Marseille à Alger : A. Naudet. — Les ports militaires de l'Allemagne. Wilhelmshaven : Ch. Grad. — Nécrologie : V. Lassel. — Les tapis turcs. — Sociétés savantes. — Les origines et le développement de la vie (suite) : Ed. Perrier. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 22 novembre : S. Meunier. — Météorologie du mois d'octobre 1880 : E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bolts aux lettres. — Recettes utiles. — Echecs.

Paris, 120, boulevard St-Germain.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 27 novembre.

Texte : Schumann, Libert. — Confrérie des maîtres-ès-Arts (*Evêché de Léon*). R. F. Le Men. — La sainte Chapelle, Ch. Desmazo. — Pierre Puget, A. Genevay. — Un Peintre en bonne fortune (*fin*). Georges Maillard. — Amusettes, Lefebvre. — Petite Chronique, X.

Gravures : Moine lisant. Terre cuite d'environ 1450 attribuée à Lucca della Robbia. Dessin de John Watkins. — Fleuron d'Augustin de Saint-Aubin. — La Musique. Réduction d'une eau-forte de I. Jacquemart d'après Van der Helst (*Métropolitan Museum de New-York*). — Les Muses. Dessin de G. Gilpert d'après un groupe du plafond de F. Ehrmann pour le palais de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. — Frise en marbre attribuée à Matteo Civitali de Lucques. — Portrait de l'Archiduc Albert. Dessin de P. P. Rubens (*Musée du Louvre*). — Enfants se disputant la possession d'un sac. Terre cuite de l'Ecole de Donatello vix^e siècle. Dessin de John Watkins. — La toilette de Vénus. Dessin de Lançon d'après le bronze de Carpeaux. — Lettres ornées : Q, alphabet de Mitelli. — U, lettre du xviii^e siècle. — I, alphabet de Preisler. — L, monogramme de Louis XII, château de Blois. — L, lettre de Blin.

Nous publions plus loin les conditions de l'émission de 1,600 actions nouvelles de la **CAISSE VIVIENNE**. Cette Société, fondée au commencement de 1877, a constamment donné des résultats très rémunérateurs.

Elle a distribué 32 fr. 50 par action en 1877, 46 fr. par action en 1878, — 50 fr. par action en 1879.

La progression rapide des opérations sociales a seule nécessité l'augmentation du capital social.

Cette affaire offre donc aux capitaux disponibles un placement sûr et très avantageux.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose ; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhant, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses veurs nocturnes.

N° 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revalscière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des dépressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.
Cure n° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélaucolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalscière. — Léon PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2, kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons phar-

CAISSE VIVIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Financière, Industrielle et Commerciale

CAPITAL SOCIAL : 700,000 FRANCS

Émission

DE

1,600 Actions Nouvelles

Pour porter le Capital social à 1,500,000 francs

La Caisse Vivienne, fondée le 3 octobre 1875 et transformée en Société anonyme le 15 mars 1877, a constamment donné les preuves manifestes d'une prospérité croissante et non interrompue.

Les dividendes suivants ont été distribués aux Actionnaires :

Pour l'année 1877, Fr.	32 50
Pour l'année 1878, —	36 »
Pour l'année 1879, —	50 »

Une réserve importante, prélevée exclusivement sur les bénéfices, a été en outre constituée.

Conditions de l'Émission

Le prix d'émission des actions nouvelles est fixé à 575 fr. dont 75 francs attribués au fonds de réserve.

Le premier quart étant seul appelé, les souscripteurs n'ont à verser que 200 francs par action, soit :

50 fr. en souscrivant,
75 — à la répartition,
75 — le 31 Décembre 1880.

TOTAL 200 Francs

Les actions nouvelles participeront aux résultats des opérations à partir du 1^{er} janvier prochain et auront droit à une part égale dans les réserves de la Société.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les **Lundi 6 et Mardi 7 Décembre 1880**

A PARIS : à la CAISSE VIVIENNE, 45, rue VIVIENNE

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

MÉDECINE.

I. — *Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche*, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. *Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES, DES PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — *Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses*. — Le VIN DE BELLIN ou quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — la bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Étranger.

A VENDRE

Pour cause de Changement de position

UNE BONNE

Etude d'Huissier

en plein rapport, à la résidence de Montauban (Tarn-et-Garonne).

Prix très modéré, grande facilité pour le paiement avec des garanties très sérieuses. S'adresser au bureau du Journal.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie à Cahors (Lot) tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère, (en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

RÉOUVERTURE
DU
GRAND CAFÉ DIVAN
Mardi 30 Novembre

Ce vaste et bel établissement entièrement restauré se recommande au public par son confortable et le choix de ses Consommations:
Bière de Strasbourg.—**Bière blonde de Vienne.**—**Nektar-Bock de Bavière**
Liqueurs des 1^{re} Marques.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portrait de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: **Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR**, par F. du BOISGOBEY, avec illustrations de J. Fera, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N^o par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an 8 fr.

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité.
De Lingerie pour homme, sur mesure
Seule Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE
Représentée à CAHORS,
par **M. DIDES**,
Coiffeur-Parfumeur Boulevard Sud

A CÉDER

pour cause de départ, un
FOND DE FERBLANTERIE
Avec atelier et magasin, bonne clientèle
SITUÉ A LABASTIDE-MURAT
Toutes facilités pour le paiement
moyennant un à-compte.
S'adresser à M. Gaydou, propriétaire.

ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL
pour la
COLORATION DES VINS
GARANTI SANS TOXIQUE

Ce produit s'emploie à la dose de
15 grammes par hecto et se vend
80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicole sous le nom de **rouge soluble végétal** ne contient aucune substance toxique et notamment arsenic et produits métalliques vénéneux.
Toulouse, le 19 novembre 1880

MEILLÉS »

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour clason d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc
SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.


PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

50 pour **100** de REVENU PAR AN
LIRE les **MYSTÈRES** de la **BOURSE**

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

RHUMES — TOUX — BRONCHITES
ASTHME — CATARRHES
La vogue méritée qu'ont obtenue les Capsules de Goudron de Guyot, le flacon : 2 fr. 50
de Goudron de Guyot (liqueur), le flacon : 2 fr.
Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'étiquettes de teintes différentes, de là une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain de voir les véritables Capsules de Goudron Guyot, exiger la signature ci-contre en 3 couleurs.



AVIS
Les Capsules de Guyot ne se vendent qu'en flacon de 60 capsules et ne se détaillent pas.
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES

N'ACHETEZ RIEN SANS RÉCLAMER DES COUPONS COMMERCIAUX
Remboursement gratuit assuré de toutes vos dépenses
Un CAPITAL à votre famille, Une RETRAITE à votre vieillesse, Un HÉRITAGE à vos enfants
S'adresser pour les renseignements, à la Succursale, rue du Parc, Cahors.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, S'adresser à M. Elie Douyset fils route Capestang, Béziers (Hérault).

A VENDRE

BONNE OCCASION des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

VIN IODÉ DE MORIDE
ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES
MALADIES DE LANGUEUR
sont heureusement combattus par le
Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur purifiant, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage l'ÉLÉMENT DE POIX DE MORUE et l'IODURE DE POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie.—A Paris, 34 Rue L. Bonaparte, et dans toutes les Pharmacies.—Prix: 4 fr.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE
Pour Hommes et pour enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n^o 37 A PARIS
Maison de vente Boulevard Sud, n^o 17, au Coin de la rue Fénelon, A CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL dans sa Maison de Cahors:

- Des Vareuses Watter depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets Veston, Pantalon et Gilet depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs depuis 15 fr.
- Des Pardessus d'enfants en tous genres depuis..... 8 fr.
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées depuis..... 45 fr.
- Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour essayer avant de les terminer: néanmoins elles vous seront livrées par la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix
Bon marché surprenant.

TONIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toute les spécialités françaises et étrangères
Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger

ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.
Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.